

Musique : 1,1 milliard de dollars téléchargés en 2005

»

2005 a été l'année où le marché de la musique numérique a pris forme», affirme John Kennedy, le 'chairman' de l'IFPI. L'IFPI, *International Federation of the Phonographic Industry*, est bien placée pour mesurer l'impact du téléchargement légal de musique sur l'industrie du disque? Les plus grands éditeurs font partie des 1450 membres de la fédération ! En 2005, l'IFPI affirme que 420 millions de titres ont été téléchargés légalement dans le monde, un chiffre qui a plus que doublé par rapport aux 156 millions de téléchargements annoncés en 2004. Le chiffre d'affaires du téléchargement de musique, qui associe l'Internet et la téléphonie mobile, a triplé et représenterait 1,1 milliard de dollars, soit 6 % des revenus de l'industrie. **Pas de repis contre les fraudeurs** Mais le cheval de bataille de l'IFPI reste la lutte contre le piratage de musique, qui éroderait sérieusement les revenus de ses membres. En 2005, la fédération a intensifié la lutte contre les fraudeurs. Elle ne cache pas qu'elle vise large en s'attaquant individuellement à tous ceux qui téléchargent. Et elle affirme qu'elle gagne graduellement du terrain sur le piratage. Ainsi, sur les deux plus gros marchés européens, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, le téléchargement légal aurait dépassé le téléchargement illégal ! Une affirmation qui surprend, mais l'industrie du disque nous a habitués depuis longtemps à des assertions surprenantes autant d'invérifiables? **S'attaquer aux FAI s'ils ne réagissent pas !** L'IFPI a cherché sans succès à attirer les FAI (fournisseur d'accès Internet ou ISP – *internet service provider*) à elle. Jusqu'à présent, elle affirme qu'elle a épargné les FAI, qui affirment quant à eux qu'ils n'ont pas connaissance des actes de piraterie qui se déroulent sur leurs réseaux ! Effectivement, dans sa campagne d'approche des FAI afin de coordonner les actions de lutte contre le contournement de copyright, la fédération affirme avoir reçu? « zéro réponse » ! Alors, elle se réserve le droit de **poursuivre les fournisseurs d'accès qui ne voudraient pas rejoindre sa lutte contre le piratage**. Certes, mais c'est oublier que certaines 'majors' du disque sont si proches de certains fournisseurs d'accès (souvent filiales d'un même groupe de médias), qu'on s'interroge sur la véritable motivation de l'industrie ? Car ce qu'elle perd d'un côté elle le gagne de l'autre, et au global elle gagne sur les deux tableaux. L'abonnement mensuel de l'internaute qui télécharge illégalement de la musique rapporte probablement beaucoup plus que la marge sur les musiques qu'il aurait pu acquérir sur la même période !